

DECISION DU MAIRE n° 2014- 01

Le Maire de la Ville de Juvignac,

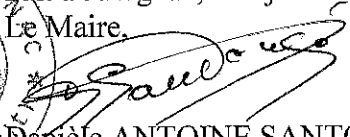
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,


Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant les travaux nécessaires à l'aménagement du jardin Paysager Aninat à Juvignac

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché «Jardin Aninat aménagement paysager», conformément à l'article 28 du code des marchés publics, attribué à LAQUET SAS à 26210 LAPEYROUSE pour un montant de 167 571,30 € H.T. soit € 200 415,27 € T.T.C.

Fait à Juvignac, le 6 janvier 2014
Le Maire,

Danièle ANTOINE SANTONJA



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20.01.2014
et publication
le 20.01.2014

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : marché "jardin Aninat aménagement paysager"

Date de transmission de l'acte : 17/01/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 17/01/2014

Numéro de l'acte : 2014-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140106-2014-01-AU

Date de décision : 06/01/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

